

ASSEMBLÉE NATIONALE6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1667

présenté par

M. Diard, M. Carré, M. Decool, M. Diefenbacher,
M. Mariani, M. Martin-Lalande et M. Remiller

ARTICLE 35

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , si possible, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de préciser clairement l'objectif visé dans cet article.